Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 22 septembre 2026
- - -

Le 22 septembre 2026 à 20h,30 à la mairie de Gréalou, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 16 09 2026 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :
Mme Delphine AUBONY, M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, Maryline FRANCOUAL M. Serge GALES, Mme Nadine GALY, Mme Corinne LACROIX M. Jean-Marc LACROIX, M. Emilien SOURSOU, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

Pouvoirs : -0

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents : x** **Votants : xx**
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants - Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mathilde VEDRUNE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal - Michel VÉDRUNE**

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2026 a été transmis aux conseillers pour corrections. En l'absence de modification,

- ✓ **Le PV est approuvé par 11 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2. ECOLE – Tarifs de la garderie 2026/2027 - Michel VEDRUNE

· Les tarifs de la garderie sont fixés par la mairie. Ils sont forfaitaires et établis sous forme d'abonnement annuel.

- Tous les jours de 7h30 à 8h00 : 7.5€/mois
- Tous les jours de 16h30 à 17h : 7.5€/mois
- Tous les jours de 16h30 à 17h30 : 15€/mois
- Tous les jours de 16h30 à 18h : 19€/mois

Les tranches du matin et du soir sont cumulables. Par exemple : arrivée à 7h30 et départ à 18h : tarif 26.5€/mois.

· Le tarif de la cantine est fixé par la mairie. (il est précisé que le tarif demandé par la mairie ne comprend que le prix facturé par l'APEAI) Les parents paient les repas de leurs enfants (Fixé par l'APEAI). La mairie prend en charge le coût du personnel.

· Le paiement s'effectue à la fin de chaque mois, à réception du titre de sommes à payer

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

3. ECOLE- - Règlement intérieur cantine et garderie - Michel VEDRUNE

Gréalou - Année scolaire 2026-2027

1. Préambule

Ce règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de la cantine et
de la garderie périscolaire de l'école de Gréalou. Il s'applique à tous les enfants inscrits, ainsi qu'à leurs parents ou responsables légaux.

2. Cantine scolaire

2.1. Inscription

· Les inscriptions à la cantine se font par mois, pour l'ensemble des jours de classe du mois concerné.

· Les demandes d'inscription doivent être transmises au plus tard 10 jours avant le début du mois.

2.2. Absences

· En cas d'absence prévisible (rendez-vous médical, etc.), les parents s'engagent à prévenir la mairie au moins 3 jours à l'avance. Si la mairie n'est pas prévenue, le repas reste à sa charge. Ainsi, quel que soit le tarif payé par les parents (cantine sociale ou non), l'intégralité du coût du repas (soit 5.34 €) non annulé sera facturée aux parents lors d'une absence non excusée dans les temps.

2.3. Comportement à table

· Les enfants sont invités à manger calmement, dans le respect des autres et du personnel encadrant.

· Une attitude polie et respectueuse est attendue : dire « bonjour », « merci », « s'il vous

plaît », et participer au rangement de leur couvert.
· Tout comportement perturbateur (cri, jet de nourriture, refus systématique de manger) pourra faire l'objet d'un avertissement, puis d'une exclusion temporaire ou définitive de la cantine, en accord avec les encadrants et la mairie.
3. Garderie périscolaire
3.1. Horaires et tranches
La garderie est ouverte uniquement pendant l'année scolaire, selon les tranches horaires suivantes :
· Matin : 7h30 à 8h00

Règlement intérieur : Cantine et Garderie Périscolaire

École de Gréalou - Année scolaire 2026-2027

· Soir :
o 16h30 à 17h00
o 16h30 à 17h30
o 16h30 à 18h00
3.2. Inscription
· L'inscription à la garderie est demandée pour l'année entière, mais peut être révisée à chaque trimestre.
· Les parents doivent indiquer, dès la rentrée scolaire, les tranches horaires choisis pour leur(s) enfant(s).
· En cas de besoin, il est possible d'inscrire son enfant pour une période définie, au tarif d'1,5€/30 minutes de garderie.
3.3. Fonctionnement
· Les enfants doivent être déposés et récupérés à l'heure par un parent ou un responsable légal.
· En cas de retard, les parents seront contactés. Après 05 minutes de retard non justifié, une pénalité forfaitaire de 5euros sera appliquée et si le retard se reproduit, l'enfant ne sera plus accepté à la garderie.
· Les règles de vie collective (respect, calme, écoute) s'appliquent également en garderie.
4. Dispositions communes
4.1. Tarifs
· Les tarifs de la garderie sont fixés par la mairie. Ils sont forfaitaires et établis sous forme d'abonnement annuel.
o Tous les jours de 7h30 à 8h00 : 7.5€/mois
o Tous les jours de 16h30 à 17h : 7.5€/mois
o Tous les jours de 16h30 à 17h30 : 15€/mois
o Tous les jours de 16h30 à 18h : 19€/mois
Les tranches du matin et du soir sont cumulables. Par exemple : arrivée à 7h30 et départ à 18h : tarif 26.5€/mois.
· Le tarif de la cantine est fixé par la mairie. Les parents paient les repas de leurs enfants (fixé par l'APEAI). La mairie prend en charge le coût du personnel.
· Le paiement s'effectue à la fin de chaque mois, à réception du titre de sommes à payer.
4.2. Santé et allergies

Règlement intérieur : Cantine et Garderie Périscolaire

École de Gréalou - Année scolaire 2026-2027

· Les parents doivent signaler par écrit toute allergie alimentaire ou besoin spécifique (régime, etc.) lors de l'inscription.
· En cas d'urgence médicale, les parents autorisent la mairie et le personnel communal

à contacter les secours.

4.3. Sanctions

· Tout manquement répété au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la cantine ou de la garderie, après avertissement écrit.

5. Contact

Pour toute question ou modification exceptionnelle, contacter :

· Mairie : 05.65.40.75.15 – mairie.grealou@wanadoo.fr

Inscription - Garderie

Horaires possibles

Nom et Prénom de l'enfant

7h30-8h

16h30-17h

16h30-17h30

16h30-18h

Signatures des parents Signature de l'élève

Il est précisé que si certains points du règlement semblent être très strict, celui-ci n'a pas vocation à être appliqué « à la lettre » mais à servir de base au règlement d'éventuel conflits et à poser des limites claires à tous comportement abusif.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident le règlement intérieur avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4.PERSONNEL- Tableau des emplois **-Michel VEDRUNE**

Filière	Cadre d'emplois et catégorie	Grade rattaché à l'emploi	Libéllé de l'emploi
Technique	Adjoints_techniques_Territoriaux_C	Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM
Technique	Adjoints_techniques_Territoriaux_C	Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM
Technique	Adjoints_techniques_Territoriaux_C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent polyvalent
Administrative	Adjoints_Administratifs_Territo-riaux_C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	SGM

Les conseillers municipaux présents valident le tableau des emplois avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

COMMISSIONS

5.AUBERGE – Point de situation **- Jacques FOUCHER**

La phase travaux s'achève suite à la relance des 4 artisans pour lesquels il restait des finitions à réaliser. Nous allons maintenant déposer l'ensemble des dossiers de subvention restant à obtenir en vue du remboursement du prêt court terme contracté.

Une analyse financière précise sera fournie au prochain conseil, mais nous pouvons déjà dire que le montant du projet restera dans l'enveloppe prévue au départ de l'opération.

6.AUBERGE- Locations – Mathilde VEDRUNE

Le montant du duplex restant à louer est fixé à 650€ par mois avec 120 € de charges (dont chauffage)

Plusieurs visites ont été effectuées sans réponses positives pour le moment

Une nouvelle série d'annonces va être lancée prochainement.

7.PNRCQ- Candidatures aux commissions du Parc Naturel -Jacques FOUCHER

Ce sont portés candidats aux commissions du PNRCQ :

ENVIRONNEMENT : Delphine AUBONY

AGRICULTURE/AMENAGEMENT/ENERGIES : jacques FOUCHER

DEVELOPPEMENT RURAL : Michel VEDRUNE

VALORISATION DES TERRITOIRES ET LIEN SOCIAL : Nadine GALY

8.COMMUNICATION – Gazette et site internet - Delphine AUBONY – Nadine GALY-Mathilde VEDRUNE

Gazette : les articles sont à transmettre à Delphine (qui en assurera la mise en page) au plus tôt (avant le 17 octobre)

Site internet : un nouveau site internet sera ouvert dès que possible par Severine.

Celui-ci sera alimenté par la commission communication en lien avec Severine)

Activités : la salle au-dessus la nouvelle mairie accueillera des activités (scrabble cartes etc.) début octobre. La bibliothèque réouvrira début novembre.

9-PATRIMOINE -Travaux petite fontaine-

Les travaux de restauration de la petite fontaine de Puy Clavel doivent être réalisés avant la fin de l'année par l'entreprise Caussanel.

Il est proposé de voir s'il est possible de remettre la pompe de la fontaine de la place en état de marche.

10.PATRIMOINE -Mise en valeur du site de PECH LAGLAIRE - Jacques FOUCHER-Nadine GALY - Serge Gales

En association avec l'association Mega Neo qui a réalisé les fouilles du site de Pech Laglaire, nous allons étudier la possibilité de mise en valeur du site.

Brochure, conférences, circuit des dolmens etc.

Nous allons en priorité faire le travail de définition du projet avec Mega Neo avant de contacter d'autres partenaires (financeurs ?) département/PNRCQ/GF etc

11.ESPACES VERTS -Revégétalisation du foirail et fins des aménagements extérieurs de l'auberge - Jacques FOUCHER-Delphine AUBONY-Emilien SOURSOU-Jean Marc LACROIX

Les derniers étés chauds et secs ont fortement fragilisé les acacias du foirail.

Nous allons envisager des cet hivers leur remplacement progressif.

Le premier travail devra définir les arbres à éliminer (surtout sur le plan sécurité) et ceux à élaguer.

Ensuite une sélection d'essences résistantes sera effectuée et un plan d'implantation défini en fonction des différents usages du foirail (parking pique-nique...)

En même temps la fin de la végétalisation des abords de l'auberge sera réalisée.

Si la commune financera les plants, il est envisagé de faire appel au bénévolat pour la préparation et la mise en place des plans.

12.URBANISME-Modification du PLUI - Michel VEDRUNE

La commune à transmis au Grand Figeac ses souhait de modification.

Ceux-ci concernent principalement les modifications de zonages autour des exploitations agricoles en vue de permettre des extensions de bâtiments professionnels, ainsi que la validation de zones Ns pour l'implantation d'un projet communal de parc photo voltaïque.

Nous sommes dans l'attente de rendez vous avec GF pour préciser ces demandes.

13.BATIMENTS COMMUNAUX- Adaptation de l'école aux épisodes de chaleurs - Serge GALES /Nadine GALY

Une aide à hauteur de 10 000 € pour l'installation de climatiseurs dans les écoles pouvant être obtenu, un dossier à été déposé, des devis sont en cours de réalisation. Une demande de devis pour des films solaires à apposer sur les fenêtres est aussi en cours

QUESTIONS DIVERSES

14.ANIMATION-Marché de Noel- Décorations Noel **-Nadine GALY**

L'idée d'un marché de Noel à fait son chemin, cependant le projet apparait trop tardif pour être mis en place cette année (commerçants déjà occupés sur d'autres marchés, support par association à organiser)

Le projet est retenu pour l'année prochaine (à coupler avec la fête de fin d'année de l'école ?)

Le projet devra être mis en place au plus tard fin juin 2027

Une journée de préparation des deco de Noel sera organisée (15 novembre) et relayée dans la gazette.

Des propositions de thème et de deco seront transmises

9.MAIRIE- Déménagement dans les nouveaux locaux

Nos nouveaux locaux étant terminés, nous allons déménager la mairie en novembre (dès que les connexions internet seront opérationnelles)

La séance s'est terminée à 22h30.
Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 29 octobre à 20h,30 à la mairie.
Il clôt la séance.

A Gréalou, leXXXXXX.

La secrétaire de séance :
Mathilde VEDRUNE

MAIRIE DE GREALOU (LOT)

Le Maire :
Michel VÉDRUNE